Publié le 5 avril 2020 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

Lire cet article en ligne

Trois prix décernés à Soulier Avocats pour ses publications au mois de mars et avril 2020

Nous sommes heureux d'annoncer que notre Cabinet a reçu les prix suivants de la part du site Mondaq, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de contenus professionnels et de conseils en ligne :

- Prix du« ***Most Popular Article In France, March 2020*** » pour l'article de Catherine Nommick intitulé Covid-19: What measures to prevent business failures? La version française de cet article est disponible sur notre Blog Coronavirus : Quelles mesures pour anticiper les défaillances des entreprises ?.
- Prix du « ***Contributor Most Read in France, March 2020*** ».
- Prix du « ***Contributor Most Read in France, February 2020*** ».

Chaque mois, la plateforme Mondaq publie des centaines d'articles rédigés par des contributeurs de plus de 80 pays à travers le monde et analyse ses différents journaux d'événements afin de déterminer quels contributeurs ont connu le plus grand nombre de visites et quels articles ont été les plus consultés au cours du mois écoulé.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés